

RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE

MINISTÉRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÉRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHIECHE
ET DE L'INNOVATION





Rectorats

Délégations académiques à l'action culturelle

François Virot Délégué académique Académie de Rouen

daac@ac-rouen.fr

Téléphone : 02 32 08 91 00

25, rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex 1

> Françoise Guitard Déléguée académique Académie de Caen

> > daac@ac-caen.fr

Téléphone : 02 31 30 08 95

168, rue Caponière 14000 Caen

Drac

Direction régionale des affaires culturelles

Caroline Renault Conseillère pour l'éducation artistique et culturelle

caroline.renault@culture.gouv.fr

Téléphone : 02 32 10 70 89

13 bis, rue Saint Ouen 14000 Caen



Caen, Rouen,

le 28 JAN. 2019

Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des universités,

Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie

à

Mesdames et messieurs les directeurs de l'enseignement public et privé du premier degré Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public et privé du second degré S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale S/c des directeurs diocésains

Objet : Appels à projets pour les dispositifs *Jumelage-Résidence d'artiste(s)* et *Résidence triennale territoriale* à destination des établissements scolaires des académies de Caen et de Rouen - Année scolaire 2019-2020

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « À l'école des arts et de la culture », le comité territorial de l'éducation artistique et culturelle a convenu du renouvellement entre la direction régionale des affaires culturelles de Normandie d'une part et les services académiques de la région académique Normandie d'autre part, de deux dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination des écoles et établissements scolaires :

- À destination des écoles, des collèges et des lycées : le Jumelage Résidence d'artiste(s), dispositif annuel partenarial d'éducation artistique, culturelle et numérique (artistes, professionnels de la culture, des médias et de l'information). Celui-ci offre aux écoles et aux établissements scolaires des deux académies la possibilité d'accueillir des artistes, des professionnels de la culture ou des médias et de l'information en résidence et d'initier des projets rayonnant sur l'année scolaire pour une communauté éducative élargie.
- À destination des écoles, des collèges et des lycées : la Résidence triennale territoriale, dispositif qui vise à établir dans la durée un partenariat fort entre une structure culturelle, une collectivité territoriale, une école ou un établissement scolaire. Celui-ci offre aux écoles et aux établissements scolaires des deux académies la possibilité d'accueillir, pendant trois années, des équipes artistiques en lien avec une structure culturelle et d'initier des actions rayonnant sur le territoire éducatif et les différents temps de l'enfant.

Vous trouverez en annexe les cahiers des charges, les dossiers de candidature ainsi que la liste des personnes ressources pour l'aide à l'élaboration des projets de *Jumelage - Résidence d'artiste(s)* et de *Résidence triennale territoriale*.

Les dossiers de candidature seront à retourner avant le mercredi 03 avril 2019.

Nous vous remercions de la large diffusion de cette information et de votre implication dans ces dispositifs qui favorisent la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves de nos académies.

Le recteur de la région académique Normandie,

recteur des académies de Caen, et de Rouen, chancelier des universités,

Denis Rolland

Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

Jean-Paul Ollivier

PJ: cahiers des charges, dossiers de candidatures, liste des personnes ressources